

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés du séisme d'Haïti du 12 janvier 2010 - Attribution de subvention**

Mme Biot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7 a dévasté l'ouest de l'île d'Haïti, qui compte près de 9 millions d'habitants dont 2 millions dans sa capitale, Port-au-Prince. Haïti n'avait pas connu une secousse d'une telle violence depuis au moins un siècle.

Ce phénomène constitue pour ce pays une catastrophe naturelle avec une centaine de milliers de morts, de blessés et de disparus auxquels il convient d'ajouter les personnes sans-abri.

La Ville ne saurait rester étrangère au mouvement de solidarité qui s'est exprimé à cette occasion notamment par l'intermédiaire des associations et organismes humanitaires dont l'association « Enfants Soleil Bourgogne ». Le but de cette association est de venir en aide aux populations déshéritées d'Haïti et plus particulièrement aux enfants pour améliorer leur santé et leur éducation.

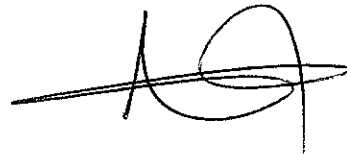
Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'attribuer à l'association « Enfants Soleil Bourgogne » une aide exceptionnelle de 20 000 € pour venir en aide aux sinistrés du séisme qui a frappé l'île d'Haïti le 12 janvier 2010 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 5/02/10

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 FEV. 2010

